

9h00	Accueil des Participants
9h30-10h00	Introduction DRTEFP - IRT
10h00-10h30	Jeux des questions-réponses aux participants, travail en groupe, recueil des points de vue des participants (méthode 6*6)
10h30-13h00	<ol style="list-style-type: none"> 1. La légitimité syndicale en question : les conditions de représentativité et ses conséquences 2. La négociation d'entreprise : nouveaux acteurs, nouvelles règles <i>Jean-François Paulin, maître de Conférences en Droit du travail, directeur de l'IFS (Université Lumière - Lyon2)</i>
— REPAS —	
14h00-15h30	Synthèse des travaux du matin
15h30-16h30	Table ronde : L'impact des nouvelles règles de représentativité syndicale sur le travail syndical Intervenants : représentants syndicaux
16h30-17h00	Conclusion de la Journée



L'Institut Régional du Travail (IRT) d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP PACA)



organisent
une journée d'étude
sur le thème

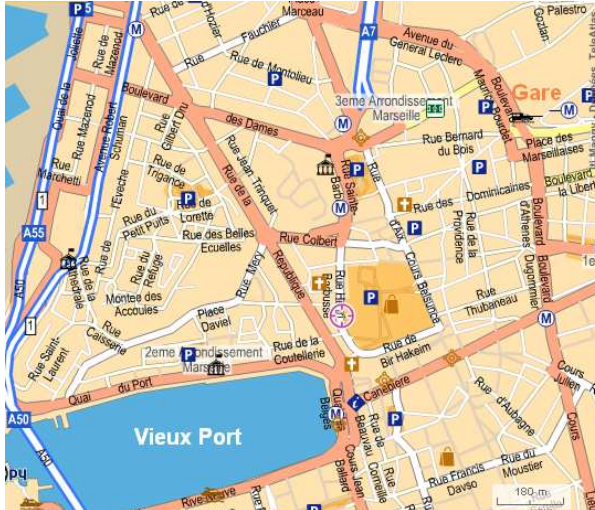
Représentativité Syndicale et Démocratie Sociale

La Journée a lieu au World Trade Center

2, rue Henri Barbusse
13001 MARSEILLE
Tél. IRT : 04.42.17.43.11

Quelques précisions...

- * Vous pouvez vous garer au Parking du Centre Bourse (ticket remboursable sur les frais de fonctionnement du C.E.)
- * Accès facile par les autoroutes A7 et A55
- * Proximité de la Gare SNCF et de la Gare des Autocars. Métro RTM Ligne 1, station Colbert



- Le repas est offert -

L'inscription est gratuite et se fait auprès de l'IRT

Judi 24 Septembre 2009
9h00-17h00

à Marseille

au World Trade Center
(2, rue Henri Barbusse, 13001)

**L'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence
et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle PACA organisent une journée d'étude
sur la "représentativité syndicale et la démocratie sociale"**

La **loi du 11 février 1950** a imposé des critères de représentativité pour signer un accord collectif et le **décret du 31 mars 1966** a désigné **cinq confédérations syndicales** comme représentatives (CFDT, CFTC, CGC, CGT, CGT-FO).

Or il est à noter que la France se caractérise par l'un des plus faibles **taux de syndicalisation d'Europe**, ouvrant la porte à des critiques récurrentes sur l'écart entre les préoccupations syndicales et les problèmes vécus dans l'entreprise. En outre, et malgré l'appréciation globalement positive que les salariés portent sur les organisations syndicales, l'abstention aux élections professionnelles ne fait que progresser.

Par ailleurs, de nouvelles organisations syndicales se sont créées et développées ces dernières décennies et revendiquent de participer aux négociations sociales et au système contractuel.

Ces réflexions ont poussé à remettre à plat certaines conditions du dialogue social, ce que la loi du 20 août 2008 a traduit en imposant de nouvelles règles : **l'accord majoritaire** et la **construction de la représentativité** doivent maintenant être fondés notamment sur **l'audience aux élections professionnelles** bouleversant ainsi profondément, et durablement, la place et le rôle de l'acteur syndical dans l'entreprise.

Privilégiant un **syndicalisme de proximité** cette nouvelle conception de la représentation syndicale se heurte au fait que des délégués syndicaux ne sont présents que dans 38% des établissements de 20 salariés et plus. En outre, l'existence d'un **seuil minimum de voix** aux élections professionnelles pour exister en tant qu'organisation syndicale représentative perturbe le statu quo actuel : devant la **menace de disparition** en cas de suffrages trop faibles, comment vont réagir les représentants dans les entreprises ? Modifications du travail militant, infléchissement des revendications, recompositions d'alliances entre les organisations... cela semble être une période de fortes transitions qui commence aujourd'hui pour les représentants syndicaux en entreprise...

La journée d'étude où dialogueront des acteurs concernés par ce domaine (représentants syndicaux, chercheurs, inspecteurs du travail, experts) poursuit deux objectifs :

- dresser un **premier bilan de l'application de la loi** un an après son entrée en vigueur ;
- analyser son **impact sur les relations sociales** dans l'entreprise et les **difficultés** que cela pose.

Organisation de la Journée

Cette journée d'étude sera structurée en deux temps :

1^{er} temps : La loi et son application



A partir de l'analyse de la loi et de ses conséquences, il s'agira d'esquisser quelques perspectives d'évolution.

2^{ème} temps : L'impact des nouvelles règles de représentativité syndicale sur le travail syndical



La table ronde réunissant des responsables d'organisations syndicales "représentatives" ou non permettra de pointer les difficultés apparues dans l'entreprise, mais aussi les nouveaux rapports créés entre ces organisations syndicales elles-mêmes et leurs interlocuteurs patronaux.

Public

**Responsables syndicaux, Chercheurs,
Inspecteurs du Travail, Experts...**